

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par le secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que:

Le conseil de cette municipalité, à une séance tenue le 2 juin 2020, a approuvé le règlement numéro 452 qui a pour titre :

« Règlement modifiant l'annexe B du règlement n°340 soit le règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des biens »

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la Municipalité, situé au 134 rue Principale, Saint-Anselme, aux heures normales de bureau.

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Anselme ce 3^e jour du mois de juin 2020.



Louis Felteau
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, résidant à Saint-Anselme certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le règlement n°437, soit le règlement relatif aux modalités de publication des avis publics, entre 11 et 17 heures de l'après-midi, le 3^e jour du mois de juin 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^e jour du mois de juin 2020.



Louis Felteau
Secrétaire-trésorier

